

Arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2019168-0003

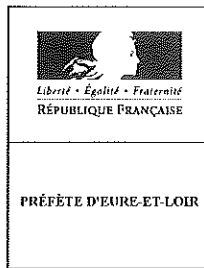
Signé par

Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir

le 17 juin 2019

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de la Légalité et des Elections**

Arrêté préfectoral portant actualisation de la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI)



PREFECTURE

Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau de l'Intercommunalité, du Conseil et du Contrôle de légalité

Intercommunalité

**Arrêté portant actualisation de la composition
de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI)**

**La préfète d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code électoral, et notamment l'article LO297 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-42 à L.5211-45, R.5211-19 à R.5211-40 et L.3121-22 ;

Vu la loi n°2018-699 du 3 août 2018 visant à garantir la présence des parlementaires dans certains organismes extérieurs au Parlement et à simplifier les modalités de leur nomination ;

Vu le décret n° 2011-122 du 28 janvier 2011 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale de la coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté de la Préfète d'Eure-et-Loir n°5/2019 du 19 mars 2019 donnant délégation de signature au profit de Monsieur Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCL-BLE-2019038-0001 du 7 février 2019 portant actualisation de la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale ;

Vu la désignation par les présidents des assemblées parlementaires des députés et les sénateurs en qualité de membres titulaires au sein de la commission départementale de coopération intercommunale ;

Arrête

Article 1er : - La commission départementale de la coopération intercommunale d'Eure-et-Loir (CDCI) présidée par le représentant de l'État dans le département est composée comme suit :



Représentants des communes :

Communes dont la population est inférieure à la moyenne communale du département

1- M. John BILLARD	Maire de Le Favril
2- M. Laurent CLEMENTONI	Maire de Garancières-en-Beauce
3- Mme Annie CAMUEL	Maire d'Écrosnes
4- M. Bernard PLANQUE	Maire de la Ferté-Vidame
5- Mme Laure de la RAUDIERE	Conseillère municipale de Saint-Denis-des-Puits
6- M. Philippe SCHMIT	Maire de Le Thieulin
7- M. Dominique MARIE	Maire d'Ormoy

Communes les plus peuplées

1- M. Alain VENOT	Maire de Châteaudun
2- M. Daniel GUÉRET	Adjoint au Maire de Chartres
3- Mme Josette PHILIPPE	Adjointe au Maire de Dreux
4- M. Emmanuel LECOMTE	Maire de Lucé
5- M. Daniel FRARD	Maire de Vernouillet

Communes dont la population est supérieure à la moyenne communale du département, hors les 5 communes les plus peuplées

1- M. Jean-Pierre GABORIAU	Maire de Châteauneuf-en-Thymerais
2- M. Eric GÉRARD	Maire de La Loupe
3- M. Christian PAUL-LOUBIERE	Maire de Jouy
4- M. Jean-Paul MALLET	Maire de Nogent-le-Roi
5- M. Gérard SOURISSEAU	Conseiller municipal de Saint-Lubin-des-Joncherets

Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre

1- M. Philippe AUFFRAY	Vice-Président de la CC des Portes Euréliennes d'Ile-de-France
2- M. Joël BILLARD	Président de la CC du Bonnevalais
3- M. Jean-Paul DUPONT	Conseiller communautaire de la CC du Grand Châteaudun
4- M. Jean-Pierre GORGES	Président de la CA Chartres Métropole
5- M. Marc GUERRINI	Vice-Président de la CC Cœur de Beauce
6- M. Gérard HAMEL	Président de la CA du Pays de Dreux
7- Mme Élisabeth FROMONT	Vice-Présidente de la CA Chartres Métropole
8- M. Jacky JAULNEAU	Vice-Président de la CC Entre Beauce et Perche
9- M. Michel LETHUILLIER	Vice-Président de la CA du Pays de Dreux
10- M. François HUWART	Président de la CC du Perche
11- M. Xavier NICOLAS	Président de la CC des Forêts du Perche
12- M. Stéphane LEMOINE	Vice-Président de la CC des Portes Euréliennes d'Ile-de-France
13- Mme Françoise RAMOND	Conseillère communautaire de la CC des Portes Euréliennes d'Ile-de-France
14- M. François MALZERT	Conseiller communautaire de la CC du Grand Châteaudun
15- M. Bernard PUYENCHET	Vice-Président de la CC Entre Beauce et Perche
16- M. Olivier MARLEIX	Conseiller communautaire de la CA du Pays de Dreux

17- M. Philippe VIGIER

Conseiller communautaire de la CC du Grand
Châteaudun

Représentants des syndicats mixtes et des syndicats de communes

1- M. Jean-Louis BAUDRON

Président du syndicat intercommunal pour la
collecte et le traitement des ordures
ménagères de la région d'Auneau

2- Monsieur Jacques LEMARE

Président du syndicat mixte ouvert Eure-et-
Loir Numérique

Représentants du Conseil Départemental

1- M. Claude TÉROUINARD

2- M. Luc LAMIRAULT

3- M. Albéric de MONTGOLFIER

4- Mme Christelle MINARD

Représentants du Conseil Régional

1- M. Fabien VERDIER

2- M. Valentino GAMBUTO

Sont associés aux travaux de la commission départementale de coopération intercommunale les
parlementaires non membres au titre de leur mandat local et sans voix délibérative :

1- M. Guillaume KASBARIAN Député

1- Mme Chantal DESEYNE Sénatrice

Article 2 : L'arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2019038-0001 du 7 février 2019 portant actualisation de la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale en Eure-et-Loir est abrogé.

Article 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture, et qui sera notifié à chacun des membres de la CDCI.

Fait à Chartres, le

17 JUIN 2019

La Préfète,
Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général



Régis ELBEZ